

PER

239 ~~1226 bis~~

III (36)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

# DISCOURS

PRONONCÉ PAR

## M. C. J. CHANEL

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE 20 AOUT 1924.



GAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1924

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20039639

[MADIOC.org](http://MADIOC.org)  
Bibliothèque Alexandre Franconie  
Conseil général de la Guyane



239  
239 AG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. C. J. CHANEL

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 20 août 1924.

Messieurs les Conseillers généraux,

Le programme que nous avons arrêté, d'un commun accord, se déroule normalement et nous voici à nouveau réunis, comme nous l'avions décidé, pour étudier les ressources dont il paraît possible de doter notre Budget afin d'asseoir, sur des bases solides, la restauration des Finances de la Guyane.

Au processus, dont, le 18 juin dernier, je vous indiquais les stades, une seule modification est apportée : c'est celle qui retarde le voyage qu'il me paraît nécessaire que je fasse, pour, notamment, exposer à Paris notre situation générale, y développer nos intentions au sujet de notre Trésorerie, ainsi que nos premières décisions : M. le Ministre des Colonies m'ayant fait savoir qu'il désirait, avant de m'entendre, être complètement renseigné sur les questions importantes que je me proposais de lui soumettre et particulièrement sur celles que fut chargée d'étudier la Mission d'Inspection.

MANIOC.org

Bibliothèque Alexandre Franconie  
Conseil général de la Guyane

Je n'avais pas à discuter les Instructions que je recevais et j'y ai déferé d'autant plus volontiers, en dépit de mon état de santé, que le délai qui m'était assigné allait permettre au Chef du Département d'examiner dans ses détails — tant par les rapports de MM. les Inspecteurs que par mes comptes-rendus — la situation que nous subissons, puis de connaître également l'œuvre de redressement que nous avons entreprise et l'esprit de sacrifice qui nous anime en ces heures difficiles. Je suis convaincu, Messieurs, que sera hautement apprécié l'effort de la Guyane pour restaurer ses Finances, se libérer de ses dettes et créer un outillage économique et qu'ainsi, sera rendue plus aisée la tâche que j'assumerai quand j'irai en France présenter, entre autres questions, les mesures que je préconise, sur lesquelles je vous ai appelés à discuter et que ie vous demande d'accueillir et de consacrer.

Ces mesures ont, vous le savez, un double but :

Tout d'abord, rétablir notre situation financière et permettre à mon Administration de vous présenter un projet de Budget loyal, dressé avec une vérité, une exactitude scrupuleuses, Budget où les Dépenses réelles seront inscrites en totalité et balancées par des Recettes correspondantes. — Et dans ces Dépenses doit être comprise une première somme que nous reverserons à la Métropole pour le remboursement des avances gracieuses consenties et dont il est de notre devoir de nous libérer.

Puis, doter progressivement la Guyane de l'outillage indispensable à son développement économique. — L'acquisition de cet outillage, — acquisition que je répartirai sur plusieurs exercices — s'impose, Messieurs, et chaque jour davantage.

Dans une colonie où la main-d'œuvre est rare, peu exercée et permettez-moi de le dire, trop souvent apathique, le recrutement par l'Administration de travailleurs de toutes catégories risque d'entraver l'œuvre des colons à quelque branche d'activité qu'ils s'adonnent ; aussi est-il nécessaire que la mise en service d'un matériel aussi récent que possible, perfectionné et d'un maniement peu coûteux nous aide à suppléer à une carence trop certaine et que je déplore, notamment à celle des ouvriers d'art.

Etroitement attaché aux intentions qu'engendre en moi la volonté de donner essor à la prospérité de ce pays, j'ai formé le dessein de nous mettre en mains des moyens mécaniques aussi complets, aussi puissants que possible. Cet outillage nous permettra, tout particulièrement, de réparer, d'améliorer, de développer, puis d'équiper le réseau routier, celui des voies d'eau naturelles ou canalisées bref, tout le système permettant des transports plus aisés, ce qui, en Guyane, est d'une nécessité vitale.

Avec des ressources absolument insuffisantes, j'ai commencé, dès cette année, les acquisitions de cet ordre. L'approbation que vous donnerez aux mesures qui vous seront exposées me mettra à même de vous en présenter un plan détaillé et complet, de poursuivre mon effort, de le rendre plus certain, de moderniser enfin la colonie à ce point de vue et de lui infuser peu à peu une énergie nouvelle par la mise en œuvre de méthodes qui sont à la base de tout développement dans l'ordre économique.

\*  
\*

Des ressources accrues nous sont donc nécessaires, Messieurs, et pour un chiffre élevé: Elles nous viendront de l'application des projets qui vous seront présentés dans leurs détails par M. le Secrétaire général de la Colonie, projets qui furent minutieusement étudiés, discutés avec les Compagnies ou Groupements locaux intéressés et établis en tenant compte du vif désir que j'ai et que je vous faisais déjà connaître le 18 juin dernier, tout d'abord de ne pas rendre plus difficile la vie de chaque jour de la population guyanaise, puis et en même temps, de n'apporter aucune entrave à notre mouvement commercial.

\*  
\*

Ces projets visent à l'établissement de diverses taxes dont trois revêtent un caractère de nouveauté en Guyane et dont les autres ne sont que des modifications au Régime fiscal actuellement pratiqué.

Les impôts nouveaux sont :

- 1° La taxe spéciale sur la valeur des importations et des exportations ;
- 2° La taxe de fabrication sur les spiritueux et les essences de bois de rose ;
- 3° L'impôt sur le revenu.

Les deux premières taxes tiennent lieu de l'impôt sur le chiffre d'affaires actuellement adopté dans la Métropole.

Quant à l'impôt sur le revenu, il fera contribuer à l'équilibre de notre Trésorerie nombre de personnes que touchaient les seules impositions indirectes : C'est à mon avis, du reste, le plus juste des impôts et j'estime que chaque pays d'organisation démocratique a le devoir de l'instaurer.

\* \* \*

Les modifications de taxes touchent :

- 1° Les patentes pour le commerce intérieur auxquelles se substitue une taxe spéciale plus aisément recouvrable ;
- 2° Les droits de consommation à l'importation sur les articles de luxe ;
- 3° Les taxes locales de navigation ;
- 4° L'impôt sur la valeur locative des immeubles ;
- 5° Enfin les droits d'enregistrement, les taxes hypothécaires, les droits de timbre de dimension, toutes impositions que modifie la loi du 22 mars 1924 dont je vous propose de rendre les dispositions applicables à la Guyane.

\* \* \*

Je ne vous présenterai qu'un développement assez bref au sujet de chacune de ces différentes taxes : Les projets que je ferai déposer sur le Bureau de votre Assemblée vous donneront des renseignements complets sur leur assiette et leur mode de perception.

Laissez-moi vous dire simplement qu'il est nécessaire qu'une discussion approfondie ait lieu au sujet de chacune d'elles et que vous vous attachiez à leur donner un caractère de complète équité.

## IMPOTS NOUVEAUX.

### I. — *Taxe spéciale sur la valeur des importations et des exportations.*

La Commission que j'avais chargée d'étudier les impôts nouveaux a proposé de frapper d'une taxe *ad valorem* de 2 0/0 à l'importation et de 1 0/0 à l'exportation toutes les marchandises importées dans la Colonie ou exportées.

Cette taxe tient lieu de l'impôt sur le chiffre d'affaires ; elle sera perçue sans frais supplémentaires par le service des Douanes et l'adoption des quotités que je propose dotera le Budget local d'un revenu que j'évalue à environ 900,000 francs par an.

### II. — *Taxe de fabrication sur les spiritueux et les essences de bois de rose.*

C'est également pour tenir lieu de l'impôt sur le chiffre des affaires des industriels locaux que la Commission a proposé de taxer de 2 0/0 à la fabrication, la valeur des spiritueux et des essences de bois de rose consommés dans la Colonie et de 1 0/0 celle de ces mêmes produits du cru qui sont exportés.

Sans occasionner de dépenses pour sa perception, cette taxe produira environ 60,000 francs par an.

### III. — *Impôt général sur le revenu.*

Cet impôt sera créé en tenant compte des règles générales actuellement adoptées dans les pays où il existe. C'est vous dire que seront frappés tous les contribuables possédant un revenu excédant un certain chiffre, lequel varie suivant la situation de famille et les charges qui en découlent.

Nous nous sommes inspirés pour l'établir des modalités de la Réglementation métropolitaine, laquelle prévoit des paliers successifs permettant de n'imposer que légèrement les modestes revenus ou traitements.

Au taux de 10 0/0 proposé par la Commission cet impôt augmentera nos ressources annuelles d'une centaine de mille francs.

J'attire votre attention sur un paragraphe du Projet établi et qui exonère les commerçants et industriels pour la partie des revenus qu'ils tirent de l'importation, de l'exportation ou de leurs distilleries. Ce paragraphe a été introduit sur le désir de la Commission ; mais, je dois vous faire connaître que je ne suis pas partisan de cette disposition, laquelle me paraît capable de créer de réelles injustices.

## **MODIFICATIONS AUX IMPOTS EXISTANTS.**

### *A. — Taxe dite de commerce intérieur.*

Les commerçants installés dans l'intérieur de la Colonie payent une patente qui, avec le système de Rôles numériques actuellement pratiqué, est très onéreusement perçue. De plus cette patente est trop souvent irrécouvrable. Aussi, il a paru nécessaire de vous proposer son remplacement par une taxe fixée à 2 0/0 de la valeur des marchandises expédiées par les Stations du Littoral vers les Postes de l'intérieur. Cette taxe, qui sera recouvrée sans frais, sera plus équitable puisqu'elle frappera tous les commerçants de l'hinterland : enfin, elle augmentera d'environ 50,000 francs le rendement des patentes.

### *B. — Droit de consommation sur les produits de luxe importés.*

Nombre de produits de luxe, dont l'énumération vous sera donnée dans l'Exposé des motifs qui vous est présenté et que n'acquiert que la classe riche en Guyane, sont actuellement faiblement imposés. Aussi, il a paru nécessaire, en conformité du reste avec les indications de la Mission d'Inspection, de reléver les droits actuellement acquittés par ces articles ; ces relèvements procureront un supplément de recettes d'environ 100,000 francs sans toucher en quoi que ce soit à la vie des classes moyennes ou pauvres.

### *C. — Taxes locales de navigation.*

Ces taxes locales sont actuellement régies par des textes vieux de presque un siècle. Elles ne sont plus en rapport avec

les dépenses qu'occasionnent l'entretien des ports, des quais ou du Service de Pilotage. Le projet qui vous est soumis vous avait été présenté l'an dernier, lors de votre Session ordinaire, mais fut irrégulièrement mis en application. Son adoption nous assurera un revenu supplémentaire d'environ 10,000 fr.

D. — *Impôt sur la valeur locative des immeubles.*

C'est également sur les suggestions de la Mission d'Inspection qui a signalé l'insuffisance des quotités de cette taxe ainsi que son application trop étroite, que mon Administration a décidé de vous proposer une majoration du taux de l'impôt sur la valeur locative des immeubles et d'en étendre l'effet à tout le territoire de la Guyane.

Cette mesure est profondément équitable et nous fera récupérer environ 80,000 francs, principalement par une plus exacte perception.

E. — *Droits d'enregistrement etc.*

Ainsi que je vous l'ai dit nous vous proposons de rendre applicable à la Colonie la Loi du 22 mars 1924. Cette mesure nous assurera des recettes appréciables. Elle présentera, de plus, un avantage certain en permettant d'encaisser au profit du Budget local les suppléments de taxes actuellement perçus en France sur les actes, contrats, jugements, effets de commerce, faits, passés, rendus ou souscrits dans la Colonie et dont il est fait usage dans la Métropole.

\*  
\*

Un dernier projet, Messieurs, concernant le Service des Douanes, vous est également soumis, mais qui n'aura aucune répercussion sur les Finances locales. Il s'agit de l'extension aux produits du cru exportés, passibles des droits de sortie ou de circulation, du crédit de droits actuellement accordé seulement aux marchandises d'importation.

Ce mode de paiement réclamé par la Chambre de Commerce, facilitera les opérations commerciales sans nuire en aucune façon au Budget. Comme pour les produits d'importation, M. le Trésorier-Payeur restera responsable vis-à-vis de

la Colonie des crédits de droits qu'il accorde aux commerçants et le Budget local bénéficiera du quart des remises revenant à ce haut fonctionnaire.

\*  
\* \*

Cette simple énumération vous renseignera sur nos Projets fiscaux.

Je ne vous parle qu'à titre d'édification de diverses autres questions sur lesquelles vous serez appelés à discuter et qui concernent l'aliénation de parcelles du Domaine.

L'un de ces projets favorisera les opérations commerciales du Port de Cayenne ; aussi, je me permets de le recommander d'une façon particulière à votre bienveillant examen.

\*  
\* \*

Tel est, Messieurs, l'ordre du jour de cette Session et vous voici en présence des responsabilités qu'il est nécessaire que vous assumiez de même que mon Administration n'a pas craint d'assumer les siennes. Je suis convaincu que le programme que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre ne saurait vous troubler : la population, d'autre part, qui vous a mandatés, est trop consciente des difficultés de l'heure présente pour ne pas consentir volontiers aux nécessaires contributions et approuver pleinement les décisions que vous allez prendre.

Ces décisions nous mettront à même de nous libérer d'un lourd passé, puis de nous engager, enfin armés, dans la voie du progrès. Ces deux nécessités me paraissent inéluctables : je ne doute pas que vous les conceviez telles également.

J'ai, du reste, la conviction que l'effort que je vous demande et par votre intermédiaire à tous en Guyane, sera pour une part importante, d'assez courte durée. Nous pourrons, dans un délai que j'estime devoir être bref, renoncer à plusieurs des mesures financières nouvelles, lesquelles, en somme, revêtent pour moi un caractère d'exception.

Si certaines de ces mesures, dont celles qui puisent leur origine dans une conception démocratique de la fiscalité — tel

l'impôt sur le revenu — doivent devenir permanentes, il en est d'autres que je serai heureux de voir abroger dès qu'elles auront produit leur plein effet et permis d'atteindre les buts que nous recherchons, buts qui imposent leur établissement. Celles, par exemple, dont la suppression devra entraîner une diminution du prix de la vie dans la Colonie ou bien encore dont la disparition pourra, peut-être, favoriser le développement de notre mouvement commercial.

Mais, en attendant cette abrogation qui, je vous le répète, doit être prochaine, il faut que vos décisions et les charges qui en découleront, soient prises, puis supportées allègrement et avec le sentiment d'accomplir un devoir strict. — Les Guyanais le comprendront, car je connais leur conscience et leur esprit de sacrifice, toutes qualités foncières que j'ai eu déjà l'honneur d'évoquer dans cette enceinte et dont ils donnèrent des preuves éclatantes chaque fois que des heures graves sonnèrent pour le Pays. A cette compréhension, à cette abnégation, je fais encore appel comme, une fois de plus, Messieurs, et m'adressant à l'ensemble de la Colonie, au concours de toutes les volontés meilleures et loyales.

N'écoutez pas, je vous en prie à nouveau, ceux qui rassasiés, redoutant de voir naître des concurrences, vous endorment de mots empoisonnés et s'efforcent d'agiter en vous des sentiments qui énervent; ceux qui vous parlent d'écarter les bonnes volontés étrangères avec le seul désir mesquin de conserver l'avoir amassé sans luttes et qu'ils ont accumulé, profitant — sans vues générales, sans idées d'avenir, — d'une mollesse savamment entretenue ou des sophismes de race ou de couleur, plus habilement encore exploités!

N'écoutez pas ceux qui, par étroitesse d'esprit ou pour conserver des positions trop aisément acquises, ceux qui par routine ou pour assouvir des rancunes s'efforcent de vous diviser: tous ceux qui, en un mot, préfèrent couper les racines de la plante en voie de s'épanouir parce qu'ils sentent qu'ils ne pourront garder pour eux seuls les fleurs qui viendront!

Je fais appel à vous tous, pour que notre Guyane brise les entraves dont l'accablait une anémianté politique de terroir

qu'aggravait une direction routinière, somnolente, à courtes vues ; pour qu'elle secoue cette apathie morbide dont nombre de ses fils s'émeuvent ou même justement s'indignent ; pour qu'elle s'ébranle enfin, s'anime et d'un mouvement puissant, régulier, continu, s'engage sur la route d'un avenir éclairé déjà d'une aube d'espoir et qui doit briller de tous les feux de notre prospérité reconquise !

Pourquoi hésiter, Messieurs ?

Pourquoi, avant l'action même, laisser retomber vos bras, douter de l'énergie tendue, mépriser le vouloir constant et tenace ?

Pourquoi, ne pas tenter l'effort ?

Pourquoi, comme tant d'autres, qui ont su écarter les souffles pernecieux, qui ont consenti à peiner, à lutter, à agir, pourquoi ne chanterions-nous pas bientôt, avec l'Immortel Latin, la fin de l'âpre hiver de notre inertie, de notre stagnation, de notre marasme, pour saluer joyeusement le clair renouveau de la fécondité, de l'abondance enfin revenues, le printemps du plein essor de notre Guyane ?

Et, ces espérances, filles de notre action consciente, ne sont pas chimériques, comme on vous le murmure trop souvent. Déjà, fécondée par la semence que nous nous sommes efforcés d'y jeter, il semble que cette Terre tressaille comme secouée par notre ardent désir d'une vie nouvelle et que se raidissent les fermes volontés, se groupent les pensées saines et nettes : C'est l'enfantement d'un avenir de puissance que nous connaissons, Messieurs, qui est proche, si nous savons, si nous osons, si nous voulons fermement !

Sera-t-il encore, à cette heure, des hommes en Guyane qui entendraient demeurer dans la molle apathie ou l'amer scepticisme, se borner à l'ironie stupide, se cantonner dans la stérile critique ?

En sera-t-il qui, pis encore, guidés par je ne sais quelle mentalité rancunière ou malsaine, nous tendraient le piège sournois, s'attacheraient à détruire les germes dont nous nous efforçons d'animer ce Pays ?

J'en veux douter, Messieurs, et croire à l'accord unanime quand ce sont de tels buts qui nous sont proposés!

Non pas que je craigne la discussion loyale, le débat en pleine lumière, que j'appelle, bien au contraire, et qui m'aidera, me guidera, peut-être; Mais il y a loin du libre examen, de l'honnête controverse au vil traquenard, aux grossières ou lâches embûches! Et, si j'accepte les premiers, si je les réclame, je méconnais les autres, plus, je les méprise!

Que viennent à moi sans distinction aucune, tous ceux qui veulent lutter la face au grand jour clair! Mais, que s'écartent et rentrent dans l'ombre les utopistes comme les détracteurs de la vie, les blêmes jaloux, les déçus comme les briseurs de courage et d'énergie; tous ceux, du reste, qui doivent se répéter qu'ils auront, quelque jour, s'ils persistent, un compte lourd à rendre à nos fils en Guyane! qui doivent aussi songer au souffle qui m'anime, qu'entretient votre appui fervent ainsi que la confiance de mes Chefs et que rien ici, ni personne ne saurait étouffer!

Messieurs, je déclare ouverte votre troisième Session extraordinaire de 1924!

Vive la France!

Vive la République!

Vive la Guyane française!





